|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG HOME – Migration et Affaires intérieures  Directorat F “Innovation et Audit”  Unité F.1 “Audit et Conformité” |
| Numéro de poste Sysper: | 422262 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Angelina Gros Tchorbadjiyska  Troisième trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) supervise la politique de l’UE en matière de sécurité, de frontières et de migration. La DG HOME emploie environ 600 personnes, réparties entre 26 unités et 6 directions. Le large éventail de responsabilités crée un environnement de travail intéressant et stimulant. La mission de l’unité F1 «Audit et conformité» est de contribuer à s'assurer que les ressources allouées à la DG HOME sont conformes aux principes de bonne gestion financière. Les opérations financières de la DG HOME comprennent la gestion partagée, la gestion indirecte (y compris les agences), la gestion directe (marchés publics et subventions) et l’aide d’urgence pour faire face aux problèmes de migration et de sécurité intérieure.

L’unité F1 effectue des audits, assure la mise en œuvre de la stratégie antifraude de la DG HOME et coordonne le processus de décharge avec les unités opérationnelles, les services centraux (BUDG, IAS, OLAF) et les organismes d’audit externe tels que la CCE. L’unité comprend trois secteurs: i) les audits, ii) les vérifications juridiques et financières et iii) la comptabilité, la coordination des contrôles et l’assurance.

L’équipe d’audit se compose de 14 auditeurs expérimentés qui sont chargés de réaliser des audits pour les fonds de la DG HOME gérés selon les trois modes de gestion suivants: direct, partagé et indirect. En outre, le secteur de l’audit effectue des audits ex post pour les fonds gérés par la DG JUST.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un travail intéressant pour un auditeur à la recherche d’un nouveau défi, dans un environnement ouvert et convivial.

Sous la supervision du chef de secteur, le travail consiste à:

-La réalisation d’audits de systèmes et de projets,

-La surveillance des sociétés d’audit privées,

-Conseiller et consulter les autorités d’audit des États membres et les unités politiques sur les questions d’audit ;

-Suivre les audits réalisés par la Cour des comptes européenne et le SAI;

-Contribuer à des tâches horizontales, telles que l’élaboration d’une méthodologie d’audit et le rapport annuel d’activité.

Les domaines d’action dynamiques que sont la migration, la gestion des frontières et la sécurité intérieure constituent une occasion unique de développer les compétences en matière d’audit dans différents modèles de gestion. En conséquence, le poste vacant attirera les candidats à la recherche d’un emploi stimulant et intéressant dans un environnement dynamique et motivant dans lequel ils peuvent prendre des initiatives, améliorer et acquérir de nouvelles compétences, et contribuer au développement du secteur de l’audit.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un expert national détaché motivé et enthousiaste, doté d’un sens aigu des responsabilités et d’une approche constructive et axée sur le service. Le candidat idéal pour ce poste doit posséder une variété de qualités et de compétences qui lui permettront de s’épanouir dans cette fonction, notamment :

-Aptitude à diriger les audits de manière indépendante et à assurer un suivi adéquat et en temps utile;

-Aptitude à défendre des positions lors de réunions avec la hiérarchie, les États membres et divers autres organes et institutions

-Possède de préférence une formation en matière d’audit ou une expérience similaire en la matière (par exemple, contrôle financier, gestion financière, droit, comptabilité);

-Bonne capacité d’analyse;

-Solides capacités de communication écrite et orale;

-Bonnes compétences organisationnelles et gestion du temps;

-Excellentes compétences informatiques;

-Une expérience spécifique dans l’audit d’autres fonds de l’UE ou une expérience dans l’audit d’organisations internationales constituent un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)